

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 75 (1946)
Heft: 1

Artikel: Les cours complémentaires et l'orientation professionnelle
Autor: Chobaz, A. / Meili, Richard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

élève nos âmes vers les régions meilleures, comme le chante l'Introït de ce jour : *Ad te levavi animam meam*, et elle nous presse d'appeler de nos prières et de nos vœux le royaume des cieux. Je ne saurais trop vous exhorter à entrer dans l'esprit de ce temps liturgique. L'occasion vous en sera donnée dans un instant. Car aider l'Université catholique de Fribourg, et d'une obole généreuse, pour les raisons que j'ai dites et pour quelques autres, c'est à coup sûr concourir à l'avènement du royaume des cieux. Ainsi-soit-il.

Les cours complémentaires et l'orientation professionnelle

Pour corroborer cet article, nous nous permettons d'y ajouter ce qui suit, pour prouver que l'orientation professionnelle est une affaire importante et très délicate, que chacun ne peut pas s'y vouer sans préparation préalable.

Le premier office d'orientation professionnelle fut institué vers 1908, par l'Américain Parson qui s'occupait des enfants qui vagabondaient dans les rues de Boston.

En Suisse, depuis 1930, l'orientation professionnelle est mentionnée dans la loi fédérale, et selon l'article 50 de cette loi la Confédération peut subventionner les efforts de cet office.

Pourquoi n'userait-on pas de ce privilège ? Cependant, il est reconnu que les maîtres ne sont pas prêts à cette nouvelle besogne et nous ne devons pas penser d'ajouter cette nouvelle branche au programme des cours complémentaires, dans une organisation telle que celle que nous avons actuellement ; mais ce serait autrement simple dans une organisation telle que nous l'avons présentée dans notre travail sur les cours complémentaires.

Evidemment, si l'on veut réduire le vagabondage ou le vol, il serait important que tous les jeunes gens et les jeunes filles fissent un apprentissage, mais à condition que la profession soit bien choisie. Ainsi on arriverait à une plus grande stabilité professionnelle, partant plus d'ordre et de travail régulier, plus d'aisance aussi. Mais l'orientation professionnelle est-elle à même de conduire à ce résultat ?

L'instabilité des enfants orientés est encore relativement grande et doit être due à des circonstances que nous ignorons ; mais elle est presque la moitié de celle qu'on trouve chez les enfants qui n'ont pas été orientés.

Une fausse orientation produit une activité professionnelle qui ne correspond pas aux goûts et aux aptitudes d'un individu et peut créer dans un psychisme qui n'est ni très solide ni bien équilibré des troubles assez graves, un certain découragement ou une nervosité générale, l'instabilité et le désintérêt au travail, le besoin de chercher dans un autre domaine une compensation du manque dont il souffre.

Une désadaptation professionnelle provient : 1° d'un manque d'aptitudes à la profession ou 2° d'un désaccord entre les intérêts et les goûts de la personne et de la profession ou 3° de difficultés provenant du milieu professionnel, du contact avec d'autres personnes.

Nous constatons que les causes qui produisent une désadaptation professionnelle sont parfois complexes et que les sujets ne sont pas toujours exacts et sincères dans leurs explications. Il ne suffit souvent pas de conseiller la profession qui objectivement est la meilleure, il faut aussi que la personne accepte ce choix.

Les suites d'un mauvais choix de la profession sont graves et néfastes. Combien un bon choix présente-t-il de difficultés à réduire et à vaincre ? Comment êtes-vous devenu ce que vous êtes ? Prenez donc la peine d'y réfléchir un instant pour retrouver les faits qui ont déterminé le choix de votre profession ? Quelles séries de noms n'aligne-t-on pas se rapportant à l'évolution de vos intérêts, et aussi à celle de votre connaissance des professions ? Qu'arriverait-il si nous n'étions pas obligés de nous décider ?

Heureux ceux chez qui ce choix prend la forme non pas d'un dilemme douloureux ou d'un acte de renoncement à une idée longtemps portée dans son for intérieur, mais est l'accomplissement d'une destinée sentie profondément.

Les enfants qui se sont déjà, en pensée et en réalité, familiarisés avec leur future profession sont des cas toujours moins fréquents. La plupart ne sont nullement préparés à choisir leur profession. Pour la grande majorité des enfants, le choix de la profession se réduit en dernier lieu au choix d'une place. C'est à ce moment particulièrement difficile que cette institution : l'orientation professionnelle, qui est encore si peu connue, peut aider les enfants et les parents,

Voyons son rôle. Il ne consiste pas seulement à diminuer les malheurs, mais aussi à augmenter le bonheur.

Cet office doit pouvoir donner des informations sur les professions qui existent, sur leurs conditions économiques, sociales, sur les moyens de formation, sur la possibilité de trouver des places, sur le moment utile, opportun pour entrer en apprentissage, etc.

Pour pouvoir bien orienter un enfant, il faut en avoir une connaissance exacte. Comme les moyens dont on dispose à cet effet sont multiples, aucun ne doit être négligé. On penserait que les parents et les maîtres, qui ont l'occasion d'observer les enfants, sont à même de mieux indiquer la profession qui leur convient.

L'expérience a montré que ce n'est pas le cas. Soit que ces parents et ces maîtres ne connaissent souvent pas les caractéristiques psychologiques des professions, soit qu'ils sont incapables de transposer sur le plan professionnel les réactions et les attitudes observées à la maison et à l'école.

Un renseignement qui paraît très important, c'est le goût de l'enfant pour telle ou telle profession. Or ce goût est un des éléments les plus instables. Prenons un exemple sur mille. En 1945, sortie de l'Ecole normale depuis 25 ans, notre classe se réunissait pour fêter cet anniversaire. Malgré la maturité de caractère qui doit caractériser les éducateurs, sur dix que nous étions en 1920, trois exercent maintenant une profession autre que celle qu'ils envisageaient à l'âge de 19 à 20 ans. On ne peut, cependant, pas conclure que l'intérêt de l'enfant soit sans importance.

Les notes scolaires peuvent aussi représenter une source d'information utile, si on sait les interpréter. Mais les deux grands faits psychologiques qui déterminent le choix de la profession sont le caractère, y compris les tendances et intérêts, et les aptitudes intellectuelles, motrices et sensorielles. Il y a des

professions où les qualités de caractère sont les plus importantes, par exemple la plupart des professions d'éducation (c'est pourquoi on commet une grave faute lorsque, dans le corps enseignant, dans le commerce, chez les fonctionnaires d'Etat, etc., on tient compte exclusivement des capacités intellectuelles), d'autres où certains dons intellectuels sont dominants et où des personnes de tempéraments très différents peuvent faire du bon travail et trouver satisfaction. Chacun doit avoir une profession à laquelle il puisse donner son intime adhésion.

Il n'existe pas de méthode parfaite, supérieure à toutes les autres, dans le domaine de l'orientation professionnelle. Ce qui est le plus important, c'est que celui qui les applique possède une formation psychologique complète et approfondie qui lui donnera l'objectivité et la prudence devant ce fait si complexe qu'est la personnalité humaine.

Le rôle du médecin, dans l'orientation professionnelle, est de toute importance. Il nous fournira de précieuses informations sur la santé, les forces du candidat intéressé, il dira surtout si la constitution physique de sa personne exclut l'exercice de telle ou telle profession.

Ne prêtons pas aux offices d'orientation des prétentions qu'ils ne peuvent pas avoir. Si l'on s'adresse à eux pour recevoir avec une assurance de 100 % un conseil très précis, on sera déçu... ou on a affaire à un charlatan. Mais si on comprend la complexité du problème du choix professionnel, on ne trouvera pas négligeables les renseignements qu'un conseiller de profession, passant la main à l'éducateur ou au médecin, peut donner sur la base de son expérience et de ses investigations psychologiques.

La joie au travail, le sentiment de suffire à sa tâche, d'accomplir son devoir d'une façon satisfaisante donnent une assurance et une force qui permettent de résister à d'autres difficultés qui peuvent se présenter, et auxquelles on succomberait peut-être sans ce réservoir de la force que constitue le travail professionnel ; ce travail doit satisfaire chez l'homme un besoin psychologique. Un travail qui ne peut produire aucune satisfaction, aucune joie, qui ne fait pas appel aux énergies spirituelles de l'homme, mais qui le considère comme une machine qu'il sert, qui le commande, l'entraîne, le broie et annihile sa personnalité, n'a aucune valeur morale. Il y a là un vaste champ d'action où l'orientation professionnelle sera d'un auxiliaire précieux, alors certainement diminuera la troupe des « manœuvres qui apportent très peu, tant en travail qu'en impôts, aux cantons qui les hébergent ».

A. CHOBAS, d'après une conférence de M. Richard Meili.

Soutenez « Pro Juventute »

Le ciel n'est pas encore serein...

Et voilà pourquoi nous ne pouvons nous réjouir sans arrière-pensée, bien que la guerre soit finie. Il y a eu trop de souffrances, trop de blessures, trop de ruines. Il y a encore trop de deuils, trop d'ombre dans trop de foyers.

Certes, notre sort fut enviable, et nous devons y songer chaque jour avec gratitude. Cependant, chez nous aussi, il y a encore beaucoup à faire !

Que l'on feuillette le dernier rapport annuel de *Pro Juventute* et l'on en aura le témoignage éclatant. Les nombreuses activités de cette fondation, à laquelle le public suisse ne marchandait pas sa confiance, nous prouvent que la